



ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Dix-huitième session
Bonn, 4-13 juin 2003
Point 4 f) de l'ordre du jour

QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES

ÉMISSIONS IMPUTABLES AUX COMBUSTIBLES UTILISÉS DANS LES TRANSPORTS AÉRIENS ET MARITIMES INTERNATIONAUX

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a accueilli avec satisfaction les informations communiquées par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Organisation maritime internationale (OMI) au sujet des travaux méthodologiques consacrés aux émissions imputables aux transports aériens et maritimes internationaux et des travaux qui pourraient être entrepris à l'avenir dans ce domaine. Le SBSTA a remercié les deux organisations d'avoir coopéré avec le secrétariat et, en particulier, d'avoir organisé deux réunions d'experts sur les questions méthodologiques.
2. Le SBSTA a pris note des informations contenues dans les documents FCCC/SBSTA/2003/INF.3 et FCCC/SBSTA/2003/INF.1 et a approuvé les éléments pour les travaux méthodologiques futurs présentés au paragraphe 64 du document FCCC/SBSTA/2003/INF.3¹.

¹ L'alinéa *e* du paragraphe 64 du document FCCC/SBSTA/2003/INF.3 est le résultat d'une erreur technique et doit être considéré comme inexistant.

3. Le SBSTA a invité l'OACI et l'OMI, agissant en consultation avec le secrétariat, à organiser, avant la tenue de sa vingtième session, deux réunions d'experts. L'objet de ces réunions serait d'examiner différentes solutions envisageables en vue d'améliorer les méthodes d'estimation et de notification des émissions imputables aux transports aériens et maritimes internationaux à titre de contribution aux travaux entrepris par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) aux fins de la révision des lignes directrices pour l'établissement des inventaires nationaux de gaz à effet de serre en vertu des dispositions pertinentes de la Convention et du Protocole de Kyoto.
